



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 102/2025  
SÉANCE N° 6 DU 26 MAI 2025

### FONDS D'AIDE POUR LES ANIMATIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES (FACT) – AFFECTATIONS 2025

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 mai 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, Vice-Présidence.

#### Étaient présents

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, , Christine Dubois (à partir de 17 h 14), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 37), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet (jusqu'à 18 h 54), Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

#### Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à François Berrou, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Marcel Blanchet a donné pouvoir à Julien Brocaïl (à partir de 18 h 54), Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Antoine Caplan a donné pouvoir à Éric Paris.

#### Était absent ou excusé

Gwénaél Poisson, Vice-Président.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 mai 2025.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2025**

**FONDS D'AIDE POUR LES ANIMATIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES  
(FACT) – AFFECTATION 2025**

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 4/2005 du conseil communautaire en date du 4 mars 2005 portant création d'un Fonds d'aide pour les animations culturelles et touristiques (FACT),

Vu la délibération n° 43/2012 du conseil communautaire en date du 25 juin 2012 portant adoption du règlement pour les modalités d'attribution du fonds d'aide pour les animations culturelles et touristiques,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011,

Vu le budget primitif 2025 voté le 16 décembre 2024,

Considérant le règlement d'attribution du Fond d'aides pour les animations culturelles et touristiques (FACT),

Considérant le souhait de Laval Agglomération de soutenir les initiatives publiques et privées dans le domaine des animations culturelles et touristiques,

Après avis favorable de la commission culture,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire décide d'affecter ainsi qu'il suit les montants à prélever sur le Fond d'aides pour les animations culturelles et touristiques (FACT) à :

- Mayenne Culture - Les Nuits de la Mayenne : 19 300 €,
- Réseau Chainon - Le Festival du Chaînon manquant : 19 000 €,
- FAL – Spectacles en chemin : 1 060 €,
- Association In Paradisum : 6 000 €,
- Association "Amis de Clairmont" : 1 000 €,
- Association Les Pléiades : 1 000 €.

**Article 2**

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet ainsi que la convention à intervenir entre Laval Agglomération et le Réseau Chainon.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En l'absence du Président  
et par délégation,  
La 1<sup>re</sup> Vice-Présidente

Signée : Sylvie Vielle